Avis

Commune de Berdorf

Elections communales du 8 octobre 2023

Elections de 9 conseillers

Proclamation du résultat général de la commune de Berdorf

Nombre des bulletins:1.080

Bulletin nuls:42

Bulletins valables: 1038

Votes obtenus par les candidats

Nom	1er bureau	2º bureau	3º bureau	4º bureau	Total	Placement
Adehm Guy	136	96	95	69	396	6 (élu)
François Raymond	118	73	79	33	303	12
Hermann-Wetz Mandy	130	53	68	26	277	13
Kretz Sam	136.	83	62	33	314	11
Muller Anne	157	95	89	33	374	7 (élue)
Muller Mike	99	52	68	34	253	15
Nilles Joe	245	166	181	78	670	1 (élu)
Scharff Daniel	150	110	111	43	414	4 (élυ)
Schmitt Simone	120	71	84	73	348	8 (élue)
Scholtes Raoul	156	102	105	38	401	5 (élu)
Schoos Jean	125	82	95	42	344	9 (élu)
Speller Bernard	140	88	74	29	331	10
Streff Ben	201	136	141	35	513	2 (élu)
Wanderscheid Daniel	99	52	70	34	255	14
Wintersdorf Marc	164	97	109	45	415	3 (élu)

Les candidats sont élus suivant les voix obtenues jusqu'à ce que tous les sièges à pourvoir soient occupés (Art 222).

Au cas où le dernier poste à pourvoir réunirait deux ou plusieurs candidats à égalité de voix, le candidat élu est déterminé par tirage au sort à opérer par le président du bureau principal de vote en présence des autres membres du bureau et des témoins (Art 223)

Le président du bureau principal proclame les élus conformément au relevé des personnes élues annexé au présent avis et à l'article 221 de la loi électorale.

Conformément à l'article 276 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, tout électeur peut introduire auprès du tribunal administratif un recours contre l'élection qui a eu lieu dans sa commune. Le recours doit être introduit sous peine de forclusion dans les cinq jours de la date de la proclamation du résultat.

Berdorf, le 8 octobre 2023

Le président du bureau principal

Lin